

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 FEVRIER 2021

Date de convocation : 11 février 2021
Lieu de la séance : à distance par audioconférence

Président de séance : Régis COUTANT

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de conseillers présents : 61
Nombre de votants : 66

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Cécile OESLICK, Sandrine MIGNON-GROSJEAN, Maryse MINOT, Alexandra HACHET, Maryline VUIBLET, Brigitte AUBERT, Christine METEYER, Catherine FONTANESI, Marie-Line CHARPENTIER, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT, Sylvie PIETREMENT et Corinne DÉPAUX.

MM. Xavier CARTON, Denis MOREAUX, Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Jacques CONSTANTINIDI, Laurent COUVREUR, Laurent GROSDIDIER, José PIERLOT, Renaud SYMCZYK, Gérard GUYARD, Jean-François MOUSSY, Jacky BOCHET, Jacky GRANDREMY, Jean-Claude SIMON, Sylvain BIZZOCCHI, Régis COUTANT, Michel COURTEAUX, Jean-Luc TARATUTA, Philippe DUMONT, Christian BRUYEN, Ludovic WELCHE, Yann THOMAS, Michel LORIOT, Freddy LECACHEUR, Christophe PETIT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH, Didier DÉPIT, Christophe CHATELAIN, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Patrick ACKER, Stéphane BOULANT, Fabrice HUBERT, Stéphane PESSENET suppléant remplaçant André VARLET, Jean-Claude BUCQUET, Olivier HUOT, Pierre LANGLOIS, Didier POUPINEL-DESCAMBRES, Benoît BOUDÉ, Guillaume GUERRE, Patrick THIBAUT et David COUTELAS.

Étaient représentés :

M. Yves PUNTEL donne pouvoir à Mme Maryse MINOT
Mme Isabelle MICHELET donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX
Mme Pauline ACCARIÉS donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX
M. Xavier DUVAT donne pouvoir à M. Maurice LOMBARD
Mme Marie-Louise TONON donne pouvoir à M. Benoît BOUDÉ

Étaient excusés les titulaires suivants : Mme Francine PICAUVET, MM. Denis CASTERS, André VARLET et Frédéric POMMELET.

Étaient absents : Mmes Céline MEUNIER, Odile LEMAIRE, et M. Patrick BREUL.

Secrétaire de séance : Mme Maryline VUIBLET.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

21-019. CONSTRUCTION DU BATIMENT D'EXPLOITATION POUR LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES. DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Annule et remplace délibération n°20-001 du 21 janvier 2021

Rapporteur : Patrick JAGER

Le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnels du projet de construction du bâtiment d'exploitation pour les services techniques communautaires au sein de la ZA des Varennes à Dormans, et sollicite une aide financière auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2021, et auprès du Département de la Marne.

Adopté à l'unanimité.

21-020. PRIEURE DE BINSON, A CHATILLON-SUR-MARNE. PRET A USAGE.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil approuve l'établissement d'un prêt à usage du Prieuré de Binson, situé à Châtillon-sur-Marne, entre l'Association immobilière catholique et la Communauté de Communes ; précisant que seul un usage d'activités culturelles, d'enseignement, de représentation, d'activités confessionnelles est autorisé et que ce prêt est à titre gratuit.

Adopté à l'unanimité.

**21-021. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE N°2 POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902.**

Rapporteur : Le Président

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget Assainissement collectif - 94902 dans la limite des niveaux de vote proposés ci-dessous :

Chapitre / Opération	Libellé	Inscriptions budgétaires 2020	Autorisation de crédits au titre de l'article L.1612-1 du CGCT	Propositions d'autorisation budgétaire 2021
187020102	Villers-sous-Châtillon - Réhabilitation STEP	130 000	32 500	2 500

Adopté à l'unanimité.

**21-022. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.
BUDGET ECONOMIE - 94904.**

Rapporteur : Le Président

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le budget Economie - 94904 dans la limite des niveaux de vote proposés ci-dessous :

Chapitre / Opération	Libellé	Inscriptions budgétaires 2020	Autorisation de crédits au titre de l'article L.1612-1 du CGCT	Propositions d'autorisation budgétaire 2021
1870301	Friche industrielle de Dormans	44 375	11 093	5 000

Adopté à l'unanimité.

21-023. VENTE DU BATIMENT INDUSTRIEL A DORMANS.

Rapporteur : Didier DÉPIT

Jean-Luc TARATUTA indique ne pas prendre part au vote.

Dans le cadre de la cession du bâtiment industriel à Dormans à la SAS PMB INVEST, considérant la nécessité de modifier le prix de vente afin d'assurer la viabilité du montage financier de l'acquéreur, le Conseil décide la cession des parcelles référencées en section AI n°463 - 466 - 451 - 370 - 373 - 211 - 210 - 209 - 438 - 436 et 434 au prix de 683 350 € HT, avec faculté de substitution.

Me COINTIN-TARATUTA est désigné pour procéder à l'établissement des documents et actes notariés ; les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

**21-024. REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE A DAMERY.
LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR TRAVAUX.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'eau potable au pont de Damery, conjointe aux travaux du Département, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

**21-025. CONTRAT GLOBAL - ETUDE DE SUIVI DU MILIEU AQUATIQUE.
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CA DE LA REGION DE CHATEAU-THIERRY.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre de l'étude de suivi du milieu aquatique du Contrat Global d'Actions, le Conseil accepte l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande établie entre la CC des Paysages de la Champagne et la CA de la Région de Château-Thierry pour que cette dernière puisse réaliser des mesures complémentaires sur le territoire hors CGA concerné par le Syndicat Marne et Surlélin.

**Adopté à la majorité - 65 voix POUR
1 voix CONTRE - Maurice LOMBARD
0 abstention.**

**21-026. REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT MARTIN D'ABLOIS.
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration de Saint Martin d'Ablois, le Conseil accepte de confier le marché de travaux à l'entreprise SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES, pour la somme de 285 600,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**21-027. REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA NEUVILLE-AUX-LARRIS.
ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE M. BOULARD ROLAND.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre du projet de réhabilitation du système d'assainissement de La Neuville-aux-Larris, le Conseil décide d'acquérir auprès de M. BOULARD Roland, pour la somme de 620 €, les parcelles sises Lieu-dit « Les Terres de la Grande Mare », cadastrées section B n° 455 et B n° 456, pour une superficie totale de 6 a 20 ca.

Le Conseil décide d'octroyer à M. BOULARD Roland une servitude de passage sur lesdites parcelles.

Adopté à l'unanimité.

**21-028. REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA NEUVILLE-AUX-LARRIS.
ACQUISITION DE PARCELLE AUPRES DE M. LARQUEY JEAN-CLAUDE.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre du projet de réhabilitation du système d'assainissement de La Neuville-aux-Larris, le Conseil décide d'acquérir auprès de M. LARQUEY Jean-Claude, pour la somme de 2 692 €, la parcelle, sise Lieu-dit « Les Moques Bouteilles », cadastrée section B n° 309, pour une superficie totale de 26 a 92 ca.

Le Conseil décide de racheter le branchement et le compteur d'eau de M. LARQUEY Jean-Claude pour la somme de 1 200 €.

Adopté à l'unanimité.

**21-029. PRESTATIONS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET DE GESTION DES DECHETTERIES.
LOT 1. PRESTATIONS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN PORTE-A-PORTE.
AVENANT N°1 AU MARCHE SUEZ RV NORD EST.**

Rapporteur : Fabrice HUBERT

Dans le cadre du marché relatif au lot 1. *Prestations de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte*, attribué à l'entreprise SUEZ RV NORD EST, le Conseil autorise le Président à signer l'avenant n°1 relatif à la prise en charge des coûts ponctuels et récurrents liés à l'achat d'équipements sanitaires (gel hydroalcoolique, masques chirurgicaux, gants, lingettes...) en raison de la crise sanitaire actuelle et supportés depuis avril 2020.

Cet avenant prendra fin dès lors que les mesures sanitaires seront levées et que les indices de révisions annuelles pris en compte dans la révision des prix tiennent compte de l'impact de la crise sanitaire. Le coût prévisionnel relatif à cet avenant est de 11 061,60 € HT (pour une fin de marché au 31 déc. 2022).

Adopté à la majorité - 63 voix POUR

1 voix CONTRE - Jean-Claude BUCQUET

2 abstentions - Michel COURTEAUX et Philippe DUMONT.

**21-030. PRESTATIONS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET DE GESTION DES DECHETTERIES.
LOT 3. GESTION DU HAUT DE QUAI DES DECHETTERIES.
AVENANT N°1 AU MARCHE SUEZ RV NORD EST.**

Rapporteur : Fabrice HUBERT

Dans le cadre du marché relatif au lot 3. *Gestion du haut de quai des déchetteries*, attribué à l'entreprise SUEZ RV NORD EST, le Conseil autorise le Président à signer l'avenant n°1 relatif à la prise en charge des coûts ponctuels et récurrents liés à l'achat d'équipements sanitaires (gel hydroalcoolique, masques chirurgicaux, gants, lingettes...) en raison de la crise sanitaire actuelle et supportés depuis la réouverture des déchetteries, soit le 4 mai 2020. Il est précisé que la société SUEZ restituera à la collectivité l'allocation versée par l'Etat d'un montant de 2 547 €.

Cet avenant prendra fin dès lors que les mesures sanitaires seront levées et que les indices de révisions annuelles pris en compte dans la révision des prix tiennent compte de l'impact de la crise sanitaire.

Le coût prévisionnel relatif à cet avenant est de 8 111,04 € HT (pour une fin de marché au 31 déc. 2022).

Adopté à la majorité - 63 voix POUR

1 voix CONTRE - Jean-Claude BUCQUET

2 abstentions - Michel COURTEAUX et Philippe DUMONT.

**21-031. COLLECTE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES.
CONVENTION AVEC OCAD3E.**

Rapporteur : Fabrice HUBERT

Le Conseil autorise le Président à signer une convention avec l'organisme OCAD3E - organisme coordonnateur agréé - pour la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) sur les 6 déchetteries de la CC des Paysages de la Champagne.

Il est à noter que l'éco-organisme référent sera désigné par OCAD3E ; cette désignation ne relevant pas des compétences de la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

**21-032. COLLECTE DES LAMPES USAGEES.
CONVENTION AVEC OCAD3E.**

Rapporteur : Fabrice HUBERT

Le Conseil autorise le Président à signer une convention avec l'organisme OCAD3E, organisme coordonnateur agréé, ainsi qu'une convention avec Ecosystem, éco-organisme pour la collecte des lampes usagées sur les 6 déchetteries de la CC des Paysages de la Champagne.

Adopté à l'unanimité.

21-033. CREATION DE POSTE.

Rapporteur : Sylvie GUENET-NANSOT

Le Conseil décide, à compter du 1^{er} mars 2021, de créer un poste à temps non complet, dont le détail est repris ci-dessous :

Grade	DHS du poste à créer	Emploi
Adjoint technique	30,79 / 35 ^{ème}	Agent scolaire - périscolaire

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h05.

Vu pour être affiché le 23 février 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,
Le Président, Régis COUTANT

